



LE RÈGLEMENT

I - INSCRIPTION

Formulaire d'inscription sur le site internet imca-provence.com, c'est le chef d'équipe qui inscrit les autres participants de son équipe.

Une fois le formulaire rempli, l'organisme confirme officiellement votre inscription par appel.

Les frais d'inscription : Grille tarifaire (sur notre site) en fonction du nombre de personne par équipe.

II - CONDITIONS DE TOURNAGE

Chaque équipe sera constituée de 10 personnes maximum dont les comédiens. Chacune est gérée par un ou une chef-fe d'équipe, la personne qui sera en relation avec l'organisation et qui inscrit son équipe via le formulaire en ligne.

Il aura la responsabilité de son équipe.

Chaque équipe choisira de privilégier la présence de techniciens (scripte, assistant(e), preneur de son, monteur, cadreur, monteur...) ou de comédiens.

Les images avec un drone sont interdites.

Chaque équipe devra être en possession du matériel nécessaire à la réalisation et au montage final de son film. L'IMCA peut mettre à disposition éventuellement quelques stations de montage à l'espace Regain, ouvert de 9 heures à 22 heures.

Les films pourront être montés en dehors des horaires de l'espace Regain à leur domicile avec leurs matériel personnels.

Format :

Le film devra avoir une durée maximum de 6 minutes.

Le thème sera annoncé par le Kino-A.

La contrainte est que les plan du court métrage doit être filmé en extérieur à Sorgues. (Minimum 2 plans)

Il devra être remis à l'IMCA au terme des 48 heures, le dimanche à 17 heures, dans un format FULL HD - 1920x1080

La musique utilisée devra être libre de droit.

Le logo du 48h Court à Sorgues, de l'IMCA Provence et du Kino-A devront apparaître dans le film; soit en générique de début, soit en générique de fin.

II - DÉLIBÉRATIONS DU JURY

Un jury (la ville de Sorgues et la Commission du film) sera présent le dimanche pour la diffusion et désignera leur film préféré.

Le film gagnant sera annoncé après la diffusion publique à l'espace Regain.

III – RÉCOMPENSES

L'équipe gagnante du concours se verra remettre le trophée du 48H COURT MÉTRAGE de l'IMCA Provence.

Les films ne serviront pas pour d'autres projections en dehors de l'évènement 48H COURT à Sorgues. Mais possible proposition de projection des films dans le cadre des sessions KINO-A au Vox à AVIGNON, nos partenaires sur l'évènement.

Les films pourront être partagés sur la CHAINE YOUTUBE de l'IMCA Provence.

IV – CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les adolescents entre 16 et 18 ans restent sous la responsabilité de leurs responsables légaux durant l'évènement ils devront néanmoins fournir une autorisation de participation signée des deux parents. L'Association IMCA décline toute responsabilité.

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Le bureau de l'association ou son représentant se réserve le droit d'annuler l'inscription et de prendre toute autre mesure adéquate en cas de non respect des termes du règlement ou d'attitude contraire au bon déroulement de la manifestation.

Espace Regain :Ancien Hôtel de ville, place Dis Lero- 84700 SORGUES

Horaires : de 9 heures à 22 heures

IMCA Provence : Résidence de l'Étoile, 27 boulevard Roger Ricca- 84700 SORGUES

Contact : 04 90 86 15 37